

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 26 MARS 2009**

**Délibération  
n° 2009.03.040**

**Direction de  
l'environnement, du  
cadre de vie et de la  
construction :  
attribution de  
subventions à une  
association 2009**

**LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2009**

**Secrétaire de séance** : Simon DEFORGE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Xavier GAIGNEROT, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

Nicolas BALEYNAUD par Xavier GAIGNEROT, André BONICHON par Eric DANCHE, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Françoise LAMANT par Gérard DESAPHY

ENVIRONNEMENT / ECO-CONSEIL

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DU CADRE DE VIE ET DE LA CONSTRUCTION :  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A UNE ASSOCIATION 2009**

Dans le cadre du projet relatif au "Guide des déchets dangereux" mené avec le comité de prévention des déchets regroupant différents partenaires (Département de la Charente, Calitom, Charente Nature ...), et s'appuyant sur la dynamique développée à l'occasion de l'élaboration de ce guide, Charente Nature propose une démarche partenariale visant à travailler au plus près des habitants en collaboration étroite avec les centres sociaux des quartiers de la Grand Font à Angoulême et de Gond-Pontouvre.

Le plan de financement prévisionnel figure dans le tableau ci-dessous.

<b>Charges</b>	<b>Montant (€)</b>	<b>%</b>	<b>Produits</b>	<b>Montant (€)</b>	<b>%</b>
Equipement outils pédagogiques	600	5	ComAGA	<b>3 000</b>	23
Autres matières et fournitures	100	1	<b>Département de la Charente/ Ademe</b>	7 450	57
			Ville d'Angoulême	1 000	8
Intervenants extérieurs	1 200	9	Ville de Gond Pontouvre	1 000	8
Déplacements / Missions	200	2	Fonds propres Charente Nature	550	4
Coordination (300 h)	6 300	47			
Animation (150 h)	2 700	21			
Administration Centrale *	1 900	15			
<b>TOTAL</b>	<b>13 000</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 000</b>	<b>100</b>
Participation Charente Nature / Bénévolat valorisé (300 h)*	3 910		Participation Charente Nature / Bénévolat valorisé (300 h)**	3 910	

\* Les frais d'administration centrale (de gestion ou fixes) comprennent la gestion, le secrétariat, les fournitures non stockables, les assurances, la maintenance et les réparations, les amortissements...)

L'intervention de l'association Charente Nature s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par la ComAGA en matière de prévention des déchets,

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 25 novembre 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 17 mars 2009,

**Je vous propose :**

**D'ACCORDER** une subvention à Charente Nature pour la mise en place de ce projet de sensibilisation à hauteur de 3 000 €.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal - article 6574 – rubrique 830.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>01 avril 2009</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>01 avril 2009</b>